

**Dispositions relatives à
l'inscription aux compétitions
de Swiss-Ski**
2026/27

1. Obligation et droit d'inscription

Toutes et tous les athlètes souhaitant participer à des compétitions doivent être inscrit(e)s par leur club via le site internet de la COC. Cela vaut explicitement aussi pour les participant(e)s pour lequel(le)s il n'y a pas de frais d'inscription (U11, voir point 2). Les participant(e)s doivent être membres d'un club inscrit auprès de Swiss-Ski. (RC alpin, ski de fond et biathlon art. 204.4.1 ; RC saut à ski art. S203.2)

1.1. Alpin

Pour les [compétitions alpines](#), l'[inscription obligatoire](#) s'applique à tous les types de compétitions, à l'exception des courses populaires (VOLK) et des courses de club (CLUB). Raison : Live-Timing et l'établissement des classements de la Coupe ne sont possibles que si tous les participants sont inscrits.

1.2. Ski de fond et Biathlon

Pour les [compétitions nordiques](#) selon le tableau 1 (voir annexe), une inscription Swiss-Ski (licence) ou, le cas échéant, une inscription supplémentaire auprès de la fédération internationale est nécessaire. Pour toutes les autres catégories de compétitions (Animation, course populaire, Masters, etc.), une inscription doit également être saisie, car le club peut effectuer une inscription à la compétition en ligne au moyen de No-P (numéro de membre). Les évaluateurs/trices de la compétition peuvent ainsi importer les données des athlètes dans leur logiciel d'évaluation.

2. Frais d'inscription

Année de naissance	Alpin	Ski de fond	Saut à ski/ combiné nordique	Biathlon	Frais d'inscription Swiss-Ski	Frais d'inscription Licence FIS (l'inscription IBU est gratuite)
2019 +	WU9 / MU9	WU8 / MU8	WU10 / MU10	WU8 / MU8	gratuit	
2018	WU9 / MU9	WU10 / MU10	WU10 / MU10	WU11 / MU11	gratuit	
2017	WU11 / MU11	WU10 / MU10	WU10 / MU10	WU11 / MU11	gratuit	
2016	WU11 / MU11	WU12 / MU12	WU13 / MU13	WU11 / MU11	gratuit	
2015	WU12 / MU12	WU12 / MU12	WU13 / MU13	WU13 / MU13	CHF 40.-	
2014	WU14 / MU14	WU14 / MU14	WU13 / MU13	WU13 / MU13	CHF 40.-	CHF 25.- *
2013	WU14 / MU14	WU14 / MU14	WU16 / MU16	WU15 / MU15	CHF 40.-	CHF 25.- *
2012	WU16 / MU16	WU16 / MU16	WU16 / MU16M	WU15 / MU15	CHF 40.-	CHF 25.- *
2011	WU16 / MU16	WU16 / MU16	WU16 / MU16	WU17 / MU17	CHF 40.-	CHF 25.-
2010	WU18 / MU18	WU18 / MU18	JUNW / JUNM	WU17 / MU17	CHF 50.-	CHF 25.-
2009	WU18 / MU18	WU18 / MU18	JUNW / JUNM	WU19 / MU19	CHF 50.-	CHF 25.-
2008	WU21 / MU21	WU20 / MU20	JUNW / JUNM	WU19 / MU19	CHF 50.-	CHF 50.-
2007	WU21 / MU21	WU20 / MU20	JUNW / JUNM	WU21 / MU21	CHF 50.-	CHF 50.-
2006	WU21 / MU21	W / M	W / M	WU21 / MU21	CHF 50.-	CHF 50.-
2005	W / M	W / M	W / M	W / M	CHF 50.-	CHF 50.-
2004 -	W / M	W / M	W / M	W / M	CHF 50.-	CHF 50.-

* licence FIS uniquement pour le saut à ski / combiné nordique catégorie Youth

Les [frais d'inscription](#) à [Swiss-Ski](#) sont perçus une seule fois, même si un(e) athlète est inscrit(e) dans plusieurs disciplines sportives, par exemple le ski de fond et le saut à ski.

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

Les [frais d'inscription](#) à la [fédération internationale](#) sont perçus pour chaque discipline. L'inscription à Swiss-Ski est requise pour s'inscrire auprès de la fédération internationale.

Pour le *ski de fond*, les *licences FIS* sont commandées *par le club*. Pour le *ski alpin*, les *licences FIS* et, pour le biathlon, les licences IBU ne peuvent être commandées que par l'intermédiaire de la *fédération régionale*.

Les inscriptions à Swiss-Ski sont maintenues jusqu'à ce qu'elles soient effectivement désactivées sur le site internet de COC. Une désactivation gratuite est possible chaque année jusqu'au **15 novembre**. Si vous disposez également d'une licence FIS, celle-ci doit d'abord être résiliée avant que l'inscription auprès de Swiss-Ski puisse être annulée. Si dispose également d'une licence FIS, celle-ci doit d'abord être résiliée avant que l'inscription auprès de Swiss-Ski puisse être annulée.

Les [licences FIS](#) qui ne sont plus souhaitées doivent être résiliées chaque année pour [ski de fond](#) avant le **15 novembre** et pour [alpin](#) avant le **15 juillet**. Une désactivation ultérieure des licences FIS n'est plus possible gratuitement (FIS Rules for Registration Fees).

3. Droit et contenu de l'inscription

Un club peut demander l'inscription d'un(e) athlète auprès de Swiss-Ski :

- ▷ si le club a vérifié l'identité de l'athlète et s'il s'assure que la « [Déclaration de l'athlète Swiss-Ski](#) » a été signée par le/la participant(e) ou par son/sa représentant(e) légal(e) et qu'elle est en possession du club et que la vérification de la nationalité a été effectuée.
- ▷ si le club peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le système de gestion des membres Fairgate. Pour les mineurs, l'adresse e-mail du représentant légal doit impérativement avoir été enregistrée.

La « [Déclaration de l'athlète Swiss-Ski](#) » signée doit être en possession du club, mais elle peut aussi être téléchargée sur le site internet de la COC (recommandé). Le club doit confirmer que ces documents sont bien disponibles et doit vérifier la nationalité sur le site web de la COC.

Pour les [licences FIS](#), la [déclaration de l'athlète FIS](#) dûment remplie ainsi qu'une [copie du passeport ou de la carte d'identité](#) (copie recto-verso) doivent également être téléchargées.

Les documents originaux « [Déclaration de l'athlète Swiss-Ski](#) » ainsi qu'une copie du [passeport](#) ou de la [carte d'identité](#) et l'éventuelle « [Déclaration de l'athlète FIS](#) » restent ski-club. Pour les personnes de double nationalité, la nationalité suisse s'applique. En outre, les dispositions du règlement de compétition de Swiss-Ski s'appliquent (RC art. 203).

4. Données

Les données saisies lors de l'[inscription](#) sont enregistrées sur le site internet de la COC et utilisées à des fins propres à la Fédération.

Les [résultats](#) obtenus sont enregistrés dans la base de données de la COC et publiés sur le site Internet de la COC ainsi que sur celui de Swiss-Ski (en tenant compte des dispositions applicables en matière de protection des données). Les données personnelles qui figurent obligatoirement sur les classements peuvent ainsi être consultées par le public ou accessibles à tous.

5. Image et son

En s'inscrivant, l'athlète donne son accord irrévocable pour l'utilisation gratuite de son image et de sa voix dans tous les médias présents et futurs, qui seront pris ou enregistrés dans le cadre d'une compétition. Toutefois, si des images individuelles sont utilisées à des fins commerciales (c'est-à-dire non pas à des fins éditoriales, par exemple pour la retransmission / la promotion / la couverture des compétitions, mais par exemple pour l'utilisation par des sponsors et d'autres annonceurs pour la promotion de produits et de services), l'accord de l'athlète concerné(e) est nécessaire.

6. Obligations des athlètes

La [déclaration de l'athlète de Swiss-Ski](#) doit être entièrement remplie et signée, l'original restant en possession du ski-club concerné.

7. Validité

L'inscription est valable pour la durée d'une [année de compétition \(1er mai – 30 avril\)](#) et est automatiquement prolongée sans désinscription.

8. Paiement

Les [frais d'inscription](#) sont facturés au [club](#) par Swiss-Ski (en même temps que les cotisations de club, etc.).

9. Remboursement

Les [frais d'inscription ne sont pas remboursables](#), quelles que soient les circonstances (par exemple en raison de blessures, d'annulations/d'abandons pour quelque raison que ce soit ou autres)

10. Responsabilité

Pour les dommages de toute nature résultant d'une inscription erronée ou non valable, Swiss-Ski ne répond qu'en cas de violation grave ou intentionnelle d'une obligation légale, statutaire, réglementaire et/ou contractuelle par ses représentant(e)s et/ou auxiliaires.

11. Obtention de licences par des tiers

En déposant leur demande d'inscription (licence), les représentant(e)s des clubs acceptent ces dispositions. Ils confirment en outre qu'ils sont autorisés à procéder à l'inscription et que les participant(e)s ou leurs représentant(e)s légaux/ales ont également pris connaissance de ces dispositions et les ont approuvées.

12. Changement de club

Dans la base de données COC, l'athlète apparaît exclusivement sous le 1er club (club principal). Si une personne est membre de plusieurs clubs et souhaite apparaître dans la base de données COC sous un autre club, un changement de club régulier est nécessaire. Afin que les points Swiss-Ski actuels et l'historique soient repris, le processus doit impérativement être effectué dans l'ordre indiqué.

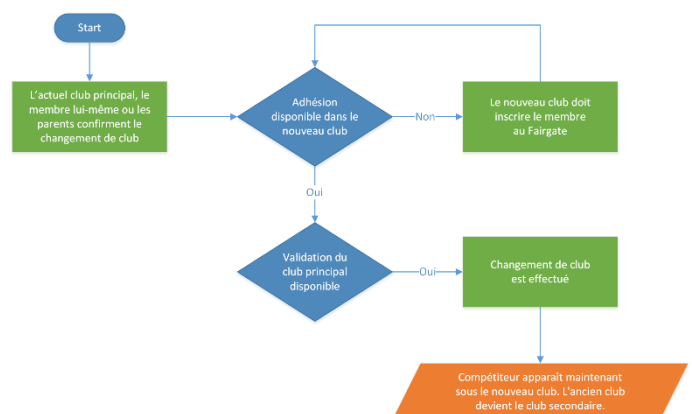


Tableau 1 : Aperçu des inscriptions aux séries de compétitions nordiques

	Compétitions nationales de ski de fond Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de ski de fond Swiss Cup powered by BKW Coupe des Alpes FESA Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de combiné nordique Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de combiné nordique Coupe des Alpes FESA Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de saut à ski Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de saut à ski Coupe des Alpes FESA Coupe FIS Coupe intercontinentale FIS Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de biathlon Swiss Biathlon Cup Élite Swiss Biathlon Cup Challenger	Compétitions internationales de biathlon Coupe des Alpes FESA Coupe IBU juniors Coupe IBU Coupe du monde IBU
Adhésion à un ski-club affilié à Swiss-Ski et enregistrée dans Fairgate par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription COC Swiss-Ski (licence Swiss-Ski), enregistrée dans la base de données COC par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Déclaration de l'athlète Swiss-Ski	X	X	X	X	X	X	X	X
Copie du passeport ou de la carte d'identité	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription FIS (licence FIS)*		X		X		X		
Déclaration d'athlète FIS et copie du passeport / de la carte d'identité		X		X		X		
Inscription IBU , centre des membres (seulement via les responsables des AR)								X

*Pour toutes les compétitions organisées par la FIS, les athlètes doivent avoir 16 ans révolus avant la fin de l'année en cours (1.1-31.12), selon l'art. 341.1.5 des ICR.

Exception : catégorie Youth I saut à ski / combiné nordique

